

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Séance du 12 octobre 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le douze du mois d'octobre, sous la présidence de Gildas Marek, Maire, convocation le 05/10/2020.

### Sont présents

Mmes Gauthier, Lelièvre, Leroux, Thierry  
Mrs Brossard, Choynet, Lalande, Leboucher, Mabit

### Absents excuses

Mme Lehoreau procuration à Mr Leboucher Yannick

### Secrétaire de séance

Mr Mabit Aurélien

### Ordre du jour

- Subventions (écoles privées)
- Présentation RPQS CCALS (assainissement collectif et non collectif)
- FPIC CCALS
- Présentation du rapport d'activités 2019 CCALS
- Stationnement dans l'agglomération
- Tarifs 2021 Cimetière (concession, cave urne, colombarium)
- Questions diverses (droit de chasse sur les parcelles communales, rapport des commissions, ludothèque, divers devis, machine à baguettes, participation eau, etc.)

Le compte rendu du 07 septembre 2020, est accepté à l'unanimité des présents.

### SUBVENTIONS (écoles privées)

Le 09/09/2020 l'école Saint Jean de Jarzé Village a envoyé une demande de subvention, actuellement 17 élèves de Sermaise sont scolarisés dans cette école.

Le 21/09/2020, l'école Sainte Marie de Mazé Milon a envoyé une demande de subvention, actuellement 2 élèves de Sermaise sont scolarisés dans cette école.

*Arrivée de Mme Leroux et de Mme Lelièvre*

Mme Gauthier précise que la commune de Sermaise, possède une école avec tous les services nécessaires aux parents de jeunes enfants. Mr Marek est d'accord avec ces propos. Mr Leboucher précise qu'à l'école St Jean, il a des classes par niveau et que les enfants sont peut-être plus suivis par la maîtresse.

Mr Choynet et Leboucher, directement concernés par ce sujet, ne prendront pas part au vote.

Après discussion, le conseil municipal décide, par 7 voix pour, de ne pas accorder une subvention à l'école St Jean et à l'école Ste Marie.

### PRESENTATION RPQS CCALS (assainissement collectif et non collectif)

Le 03/09/2020, le conseil communautaire a approuvé les rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et non collectif. Comme le prévoit la loi, chaque maire de chaque commune membres de l'EPCI doit présenter ces rapports annuels au conseil municipal, pour information, au plus tard le 31/12/2020.

Les membres du conseil ont été destinataires de ces rapports le 05/10/2020, en même temps que leur convocation pour le conseil du 12/10/20.

*Arrivée de Mr Lalande*

### **FPIC**

*Ci-joint le projet de délibération de la CCALS*

Après étude du dossier, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'abstenir sur ce vote, car ils estiment que le projet de délibération de la CCALS ; n'est pas assez précis, sur ce que la commune doit percevoir et ce qu'elle doit reverser, dans les deux cas de figure possible.

### **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 CCALS**

La CCALS a réalisé son rapport d'activités 2019. Le Président de l'EPCI adresse annuellement au maire des communes membres de l'EPCI, ce rapport, afin qu'il soit présenté aux membres du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal ont été destinataires de ce rapport le 05/10/2020, en même temps que leur convocation pour le conseil du 12/10/20.

### **STATIONNEMENT DANS L'AGGLOMERATION**

Mr Lalande fait un résumé de toutes les choses discutées en réunion de commission. Une longue discussion s'engage entre les conseillers municipaux, beaucoup d'avis et de propositions sont faites. Mr le Maire propose de faire une réunion avec seulement ce sujet, afin d'aboutir à des décisions précises.

### **TARIFS 2021 CIMETIERE concessions, cave urne, colombarium**

#### **TARIFS CONCESSIONS**

*Rappel des tarifs 2020.*

*45 € pour une durée de 15 ans*

*90 € pour une durée de 30 ans*

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter les tarifs suivants pour l'année 2021 :

- 45 € pour une durée de 15 ans du 01/01/2021 au 31/12/2021
- 90 € pour une durée de 30 ans du 01/01/2021 au 31/12/2021

#### **TARIFS COLUMBARIUM ET CAVE URNE**

*Rappel des tarifs 2020.*

##### **Columbarium**

- 404 € pour une durée de 15 ans
- 758 € pour une durée de 30 ans

### Cave urne

- 310 € pour une durée de 15 ans
- 570 € pour une durée de 30 ans

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de voter les tarifs suivant pour l'année 2021 :

### Columbarium

- 404 € pour une durée de 15 ans du 01/01/2021 au 31/12/2021
- 758 € pour une durée de 30 ans du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Cave urne

- 310 € pour une durée de 15 ans du 01/01/2021 au 31/12/2021
- 570 € pour une durée de 30 ans du 01/01/2021 au 31/12/2021

## QUESTIONS DIVERSES

Mr Cochain Patrick, demande s'il est possible comme les années précédentes, qu'il obtienne l'autorisation de Mr le Maire, de chasser sur les parcelles communales. Les conseillers municipaux ne souhaitent pas la présence de chasseurs, sur les terrains communaux. Cette information sera diffusée dans la Gazette.

Mme Masseau demande s'il est possible comme depuis plusieurs années, que la commune accepte de participer à la ludothèque de Montval, pour un montant annuel de 84 €. Cette adhésion permet aux enfants de la garderie et de l'école d'avoir régulièrement de nouveaux jeux et de nouveaux livres. Les conseillers municipaux souhaitent que cette participation continue.

Deux devis de Mr Raguin Bruno sont arrivés : « chainages dortoirs » pour un montant de 2 785.20 € TTC et « clôture sur mur » pour un montant de 3 024.00 € TTC. Les conseillers municipaux trouvent, élevé le devis pour la clôture, l'autre leurs semble correcte. Cependant, ils souhaitent demandés d'autres devis. Mr Lalande indique que cela demande du temps.

Machine à baguettes, Mme Garanger Riverie s'étonnait que la machine à baguettes ne fonctionnait plus. Elle a donc contacté Mr Macédo, boulanger de Mazé Milon, qui lui a précisé qu'il avait demandé l'enlèvement de la machine, sans prévenir la mairie, car ce n'est pas assez rentable. Mr Marek se renseigne pour trouver une autre boulangerie.

La consommation du compteur d'eau, du terrain de sport est de 50m<sup>3</sup> du 22/2/20 au 11/9/20, la facture est de 115.30 €. Les conseillers souhaitent que Mr et Mme Sourice, qui utilisent l'eau de ce compteur, en attendant la fin des travaux de leur maison, remboursent cette facture à la commune.

Projet de territoire : cette démarche n'est pas une nouvelle étude. Elle est un processus de travail de concertation et de débats qui doit éclairer nos choix. Elle vise à traduire une intention politique globale, sur des principes et des objectifs qui se diffusent sur l'ensemble des politiques.

Elle doit engager le couple commune/communauté de communes sur des objectifs partagés et sur des principes de solidarité et d'efficience pour que l'action publique locale soit la plus efficace et la plus harmonieuse possible. Le projet de territoire doit par ailleurs intégrer et mettre en perspective les initiatives locales, entrepreneuriales, associatives, citoyenne. Il doit porter la volonté d'animer le territoire, de susciter et d'accompagner les initiatives. Rencontres communes pour Sermaise le 02/10/2020, ensuite questionnaire habitants, questionnaire agents des communes et de la communauté de communes. Mr Leboucher précise qu'en commission finances de la CCALS, ce sujet a été abordé.

Mme Malet Pascale suivra la formation « Les techniques d'aménagement et d'entretien durables des espaces verts » du 13 au 15 janvier 2021 au CNFPT d'Angers.

Mr Choynet attend toujours les réponses de la part de Mr Mignot (CCALS), concernant l'assainissement. Un technicien de Suez, vient toutes les semaines faire l'entretien de la station, pendant l'absence de Mr Blangis. Mr le Maire précise qu'il a prévenu, Mr Mignot, que l'arrêt maladie de Mr Blangis était prolongé.

Mme Gauthier indique qu'il y a eu de bons retours sur la Gazette, et précise qu'avec Mr Lalande, le feuillet sur le compost va être fait prochainement. La prochaine Gazette devrait être distribuée fin novembre, début décembre.

Mr Lalande explique que la commune doit montrer l'exemple, et installer plusieurs composts, cimetièrre, Les Epinettes et Lavoir. Mr Marek précise qu'au cimetière, les gens ne comprennent pas et jettent les pots plastiques avec le terreau. Mr Leboucher indique qu'il a peur que ces composts deviennent des poubelles. Mme Gauthier et Mr Lalande indiquent qu'il faut essayer.

Mme Gauthier précise que lors de la première réunion pour la création du Comité des Fêtes, il y avait une dizaine de personnes. La deuxième réunion, pour mettre en place le bureau, se déroulera le 16/10/2020 à la salle des loisirs.

Mme Gauthier indique que lors des journées du patrimoine, il y a eu des visites à l'église et au lavoir, qui avait été mis en valeur par Mme Lelièvre.

Mr Lalande précise que les travaux du City Stade ont été réalisés, il a l'impression, qu'ils ont été bâclés par l'entreprise.

Mr Lalande indique que pour remettre en état le terrain des peupliers, il faut compter environ 3 000 €. Ensuite, ce terrain pourra être en herbé et sera plus facile à entretenir.

Mr Marek précise que les tilleuls de la Place du Mail, doivent être élagués, une estimation d'environ 400 € maximum a été faite, elle pourrait être réalisée en janvier, février 2021.

Mme Gauthier et Mr Lalande précise qu'un projet de planter un arbre pour chaque naissance sur la commune, sera mis en place courant novembre. Cette information sera diffusée dans la Gazette.

Mme Thierry indique les projets de ce mandat : à savoir la rénovation de l'école, avec un agrandissement pour un dortoir et une salle de motricité, le rapprochement du restaurant scolaire à coté de l'école, afin d'éviter les déplacements des enfants et la rénovation d'une partie de la salle des loisirs (préfabriqué). Mr le Maire et Mme Thierry ont rencontré Mme Marquet, vice-présidente de la CCALS et Mme Cesbron, agent de la CCALS, dans le cadre des politiques contractuelles. Des subventions peuvent être obtenus pour ce genre de travaux comportant de la rénovation énergétique, de l'ordre de 60 à 80% du projet HT. Les demandes de subventions pourraient être déposées, début 2022, pour un début de travaux, fin 2022, début 2023. Mr le Maire et Mme Thierry disent qu'il faut essayer de finaliser ce projet.

Mr Lalande propose, quatre périodes pour l'éclairage public, avec des horaires différents, après discussion, il est décidé que l'éclairage public sera en fonction toute l'année, débutera à 6h pour une fin à 22h30.

Mr le Maire précise que l'arrêt maladie de Mr Blangis est prolongé, jusqu'au 25/10/20 et que Mme Rabel est en arrêt maladie, jusqu'au 02/11/20. Une personne d'Escale a réalisé quelques heures sur la commune, pendant l'absence de Mr Blangis.

Mme Thierry indique qu'elle a rencontré un responsable de Food truck, qui pourrait venir sur la commune, le jeudi ou le vendredi, proposé des burgers ou kebab.

Prochaine réunion du conseil municipal le 16/11/20 à 19h45.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Ainsi ont délibéré, les membres présents.